

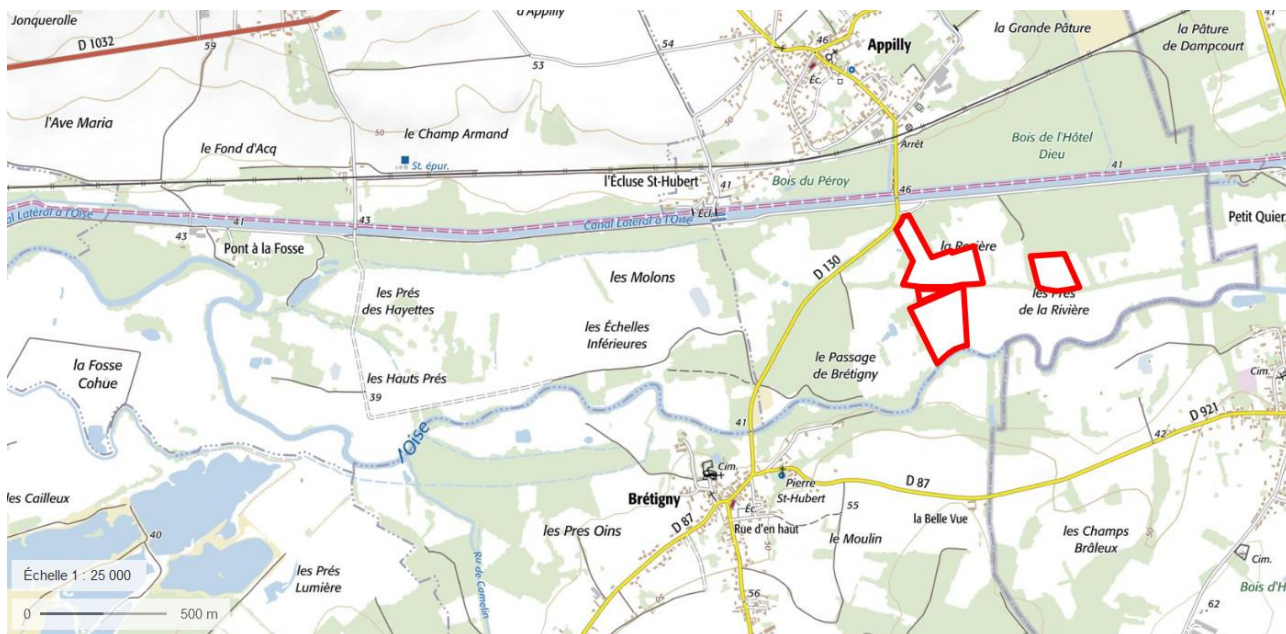
Acquisition immobilière à Appilly en vue d'y aménager des mesures compensatoires

Exposé des motifs

La Safer a acquis en 2017 un ensemble de prés et de bois d'une superficie de 11 ha 33 a 43 ca, situés commune d'Appilly (Oise), comme site de compensation environnementale du Canal Seine-Nord Europe, à la demande de Voies navigables de France.

Situées dans la vallée inondable de l'Oise, ces parcelles ont un intérêt écologique très fort. Elles sont composées de prairies de fauche inondables remarquables, de fourrés de saules et mégaphorbiaies inondables pouvant évoluer vers des frênaies ormaies à Orme lisse, et de peupleraies présentant un fort potentiel de restauration.

Plan de situation des parcelles (section ZD, n° 13, 33, 61, 92) :



Le prix de rétrocession par la Safer, établi selon les termes de la convention relative à la constitution des réserves foncières du CSNE dans le département de l'Oise signée en 2006, est de **98 280,30 €** (soit 8 671 €/ha).

La rétrocession des biens à la SCSNE a été validée par le comité technique départemental de la Safer le 15 juillet 2020 et a reçu un avis favorable du commissaire du gouvernement (DDFIP80) le 7 septembre 2020.



Décision

Le directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la convention du 23 mars 2006 relative à la constitution de réserves foncières préalables à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe dans le département de l'Oise,

adopte la décision suivante

Article 1^{er}

Le président du directoire est autorisé à signer les actes nécessaires à l'acquisition par la SCSNE auprès de la Safer d'un lot de prés et bois d'une superficie de 11 ha 33 a 43 ca, au prix de 98 280,30 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique du plan comptable analytique F-ENVI (foncier pour mesures compensatoires).

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes du directoire et de son président dans la rubrique « registre des décisions », ainsi que dans la rubrique « registre des décisions » du site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

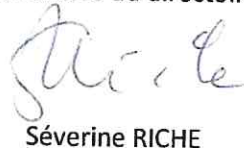
Fait le jj mmmm aaaa

Le président du directoire



Jérôme DEZOBRY

Le membre du directoire



Séverine RICHE